



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Vendredi 29 Juin 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.12, 1.1.13, 1.2.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 5.9, 9.1, 9.2, 6.1, 0.2, 0.3.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 23h15.

Etaient présents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS **Audeux** : M. Guy BOURGEOIS suppléant de Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS **Besançon** : M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 9.2), M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. Jacques GROSPELLIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 1.2.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL (jusqu'au 1.1.3), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.2) **Bonnay** : M. Gilles ORY **Braillans** : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.1.2) **Busy** : M. Alain FELICE **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU (à partir du 1.1.8) **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chemaudin et Vaux** : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.2) **Chevroz** : M. Yves BILLECARD **Cussey-sur-l'Ognon** : Jean-François MENESTRIER **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY **Geneuille** : M. Jean-Claude PETITJEAN **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Chevillotte** : M. Jean-Luc BARBIER suppléant de M. Roger BOROWIK **La Vèze** : Mme Catherine CUNET **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Les Auxons** : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au 9.2) **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Noironte** : M. Raymond LAMBOLEY suppléant de M. Claude MAIRE **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Palise** : Mme Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : M. Frank LAIDIE (à partir du 1.1.2) **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans** : M. Arnaud GROSPELLIN **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER (à partir du 1.1.2) **Saône** : M. Yoran DELARUE **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Alain LORIGUET **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY (jusqu'au 6.1) **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley** : M. Franck RACLOT suppléant de Mme Christiane ZOBENBULLER **Villars Saint-Georges** : M. Jean-Claude ZEISSER

Etaient absents : **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Guéric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Clément DELBENDE, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, M. Michel OMOURI, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY **Beure** : M. Philippe CHANEY **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champoux** : M. Philippe COURTOT **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **Francois** : M. Claude PREIONI **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Novillars** : M. Philippe BELUCHE **Saint-Vit** : Mme Annick JACQUEMET **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire** : M. Jean-Noël BESANCON, **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : M. Robert STEPOURJINE

Procurations de vote :

Mandants : J. ACARD, P. BONNET, E. BRIOT, G. CHALNOT, YM. DAHOUI, ML. DALPHIN, C. DELBENDE, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, M. LEMERCIER, JS. LEUBA (à partir du 6.2), M. OMOURI, Y. POUJET, R. REBRAB, D. SCHAUSS, R. STHAL (à partir du 1.1.4), M. ZEHAF (jusqu'au 1.1.1), D. PAINEAU (jusqu'au 1.1.7), C. MAGNIN-FEYSOT, F. BAILLY, G. GAVIGNET (à partir du 1.1.2), C. PREIONI, J. LOUISON, P. BELUCHE, F. LAIDIE (jusqu'au 1.1.1), A. JACQUEMET (à partir du 1.1.2), D. JACQUIN

Mandataires : P. MOUGIN, J. GROSPELLIN, T. BIZE, D. POISSENOT, C. WERTHE, C. MICHEL, E. MAILLOT, L. CROIZIER, N. BODIN, G. VAN HELLE, AS. ANDRIANTAVY (à partir du 6.2), S. PESEUX, T. MORTON, S. WANLIN, C. THIEBAUT, K. ROCHDI (à partir du 1.1.4), M. EL YASSA (jusqu'au 1.1.1), A. FELICE (jusqu'au 1.1.7), G. PACAUD, O. LEGAIN, B. GAVIGNET (à partir du 1.1.2), D. PARIS, T. JAVAUX, J. KRIEGER, C. LIME (jusqu'au 1.1.1), P. ROUTHIER (à partir du 1.1.2), JP. MICHAUD

Délibération n°2018/004275

Rapport n°5.4 - Contrat de Ville - Avenant n° 1 à la Convention - Cadre 2017-2020 de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

Contrat de Ville - Avenant n° 1 à la Convention – Cadre 2017-2020 de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

Rapporteur : Michel JASSEY, Conseiller communautaire délégué

Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

La loi de Finances pour 2015 impose un abattement de 30 % sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties situées en quartiers prioritaires des bailleurs sociaux signataires des contrats de ville. En contrepartie, les bailleurs sociaux s'engagent à affecter des moyens supplémentaires pour l'entretien de leur patrimoine et améliorer la qualité de vie de leurs locataires. Une convention 2016-2020 organisant les modalités d'utilisation de cet avantage fiscal a été signée entre l'Etat, les collectivités et les bailleurs concernés.

L'avenant n°1, objet du présent rapport, conclut entre l'Etat, les collectivités locales et les bailleurs sociaux, actualise le programme d'actions éligible à cet abattement et met à jour l'identification du patrimoine des bailleurs concerné par l'abattement sur la valeur locative servant de base à la TFPB.

La loi de Finances pour 2015, a reconduit l'abattement de 30 % sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dont bénéficiaient jusqu'alors les bailleurs sociaux pour leur patrimoine (logements sociaux conventionnés) situé en Zones Urbaines Sensibles (ZUS) aux 1 500 quartiers prioritaires de la politique de la ville de métropole et d'outre-mer, définis respectivement par les décrets n°2014-1750 et n°2014-1751 du 30 décembre 2014.

Les données indicatives ci-dessous précisent globalement les montants en cause, rappel étant fait que cet abattement est compensé à hauteur de 40 % par l'Etat.

	Bases exonérées 2018	Perte produit 2018	Compensation 2018	Solde à charge 2018
Ville	3 897 795	999 395	399 438	599 957
CAGB		60 026	19 941	40 085

Cet abattement permet aux organismes logeurs de compenser partiellement les surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques des quartiers concernés et d'éviter de peser trop lourdement sur les charges des habitants.

En contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs s'engagent à renforcer le niveau de qualité de service dans ces quartiers, en mobilisant des moyens supplémentaires pour améliorer leurs interventions par des actions contribuant notamment à la tranquillité publique et résidentielle, à l'entretien et à la maintenance de leur patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie, à la cohésion sociale, à la participation des locataires.

Depuis le 1er janvier 2016, les bailleurs signataires des contrats de ville bénéficient de l'abattement. Une convention d'utilisation de l'abattement de TFPB 2016-2020 a été signée en décembre 2016 entre l'Etat, les collectivités et les 4 bailleurs sociaux (Néolia, Habitat 25, SAIEMB, Grand Besançon Habitat) présents dans les 5 quartiers prioritaires.

Cette convention, a fixé les objectifs, a identifié un programme d'actions initial et déterminé les moyens mis en œuvre par chacun des bailleurs, dans chaque quartier prioritaire, pour remédier aux dysfonctionnements identifiés relevant du champ de sa responsabilité ainsi que les modalités de suivi annuel des contreparties à l'abattement de TFPB.

La convention-cadre d'utilisation de l'abattement de TFPB a été annexée au contrat de ville. Les bilans 2016 de l'utilisation de cet abattement ont fait l'objet d'une analyse concertée entre l'Etat, les collectivités et les bailleurs et d'un croisement avec les conventions territoriales de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) en cours de signature.

*Délibération du Conseil de Communauté du Vendredi 29 Juin 2018
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon*

Le diagnostic posé a permis d'élaborer, de manière partenariale, le premier avenant 2018 à la convention cadre TFPB. Il a pour objet d'ajuster le programme d'actions éligibles à mettre en œuvre pour les années 2018-2020 notamment autour des trois thématiques de Gestion Urbaine et Sociale de proximité prioritaires lors des diagnostics en marchant réalisés avec les partenaires et les habitants (Propreté Urbaine-Gestion des Déchets, maintenance et entretien de l'espace urbain, Tranquillité publique' et résidentielle).

Par ailleurs, cet avenant actualise, si nécessaire, le patrimoine bénéficiant de l'abattement de 30 % sur la valeur locative servant de base à la Taxe Foncière sur le Propriété Bâtie conformément au II de l'article 1388 bis du CGI.

A noter que l'avenant avec Habitat 25 n'a pu être finalisé à ce stade et sera présenté lors d'un prochain Conseil Communautaire.

Mmes D POISSENOT (2), K. ROCHDI (2) et C. THIEBAUT (2) et MM. F. ALLEMANN, N. BODIN (2), P. CURIE, B. GAVIGNET (2), R. STEPOURJINE et G. VAN HELLE (2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur les avenants n°1 à la convention-cadre 2016-2020 relative à l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), à intervenir entre la CAGB, l'Etat, la Ville de Besançon et les 3 bailleurs sociaux :**
 - Néolia,
 - SAIEMB L,
 - GBH.
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces 4 avenants.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 15

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

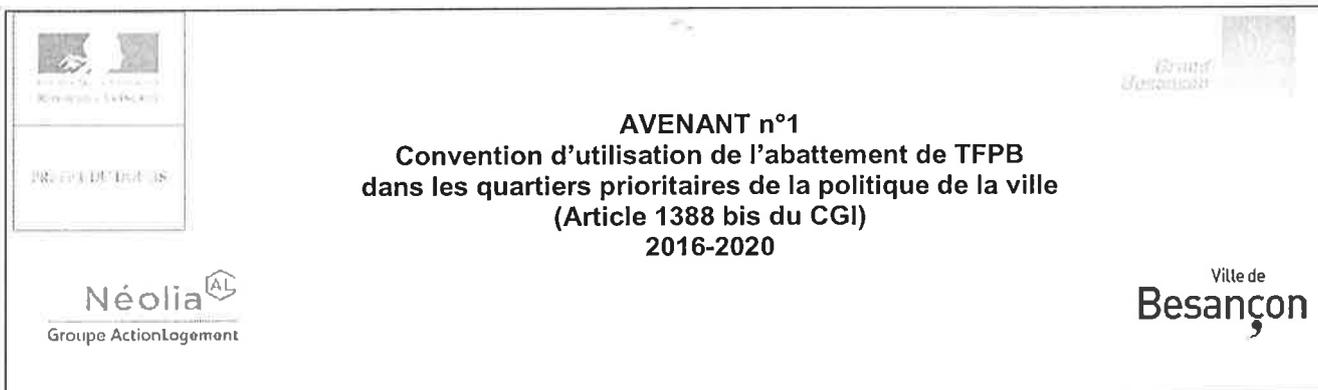
Préfecture du Doubs

Reçu le

12 JUL. 2018

Contrôle de légalité





Entre :

Néolia, représenté par Jacques FERRAND, Directeur Général, ci-après dénommé le bailleur social

Et :

L'Etat, représenté par Raphaël BARTOLT, Préfet du Doubs,

Et :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son 1er Vice-président, Gabriel BAULIEU, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire du 29 juin 2018 ci-après dénommé l'EPCI

Et :

La Ville de Besançon, représentée par Jean-Louis FOUSSERET, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2018

Vu la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville 2016-2020 signée le 01/12/2016,

et notamment

l'article 5-1 qui prévoit l'ajustement possible du programme d'actions par avenant chaque année au regard de l'évaluation des actions réalisées par rapport au cadre national d'utilisation de la TFPB et aux priorités d'action définies par quartier par la convention de Gestion Urbaine de Proximité (GUSP),

l'article 9 qui prévoit l'actualisation des annexes par avenant,

Vu la convention de Gestion Urbaine de Proximité (GUSP) et ses annexes territoriales en cours de signature,

Article 1 - Objet de l'avenant

Cet avenant a pour objet d'ajuster le programme d'actions éligibles à l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) à mettre en œuvre pour la période 2018-2020.

Cet ajustement est réalisé au vu :

- du bilan de réalisation 2016,
- du cadre national d'utilisation de la TFPB signé le 29/04/2015
- des conventions Cadres et Territoriales de Gestion Urbaine de Proximité (GUSP) et des trois thématiques prioritaires (Propreté Urbaine/Gestion des Déchets, Maintenance et entretien de l'espace urbain, tranquillité publique et résidentielle).

Les actions éligibles à l'abattement de la TFPB et relevant de la GUSP sont identifiées dans les tableaux de présentation des programmes d'actions liés à l'abattement de la TFPB 2018/2020 (annexe 2 colonne3)

Article 2 – Articles et annexes de la convention du 01/12/2016 modifiés

Seuls les articles suivants et annexes sont modifiés :

L'Article 4.2 concernant le « Patrimoine concerné et programme d'actions identifiées ».

Identification du patrimoine concerné

Quartier	Nombre total de logements	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation du montant de TFPB
Planoise	1 181	1 181	263 507
Montrapon	796	730	115 149
Palente-Orchamps	1 630	1 496	247 627
TOTAL	3 607	3 407	626 283

Programme d'actions faisant l'objet de l'abattement TFPB et informations complémentaires concernant les actions inscrites : actualisations à la convention initiale figurant en annexe 2 du présent avenant.

Article 5.2 - Identification des moyens de gestion du droit commun est remplacé par :

NEOLIA fait état des moyens de gestion de droit commun qu'il investit dans les différents QPV comparativement au reste de son parc.

Cette identification devra être transmise au plus tard le 31 décembre de chaque année et fera l'objet d'une annexe à la présente convention (cf. annexe 3),

L'annexe 2 - Programme d'actions faisant l'objet de l'abattement TFPB et informations complémentaires concernant les actions inscrites avec note d'accompagnement justificatives des actions à réaliser se substituent à l'annexe 2 figurant dans la convention du 01/12/2016

L'annexe 2 figure en annexe au présent avenant.

Article 3 - Les autres dispositions de la convention du 1er décembre 2016 demeurent inchangées.

Fait en autant d'exemplaires originaux, que de parties, à Besançon, le

Le Préfet du Doubs,

Le Premier Vice-Président
du Grand Besançon

Raphaël BARTOLT

Gabriel BAULIEU

Le Maire de Besançon,

Le Directeur Générale
Néolia

Jean-Louis FOUSSERET

Jacques FERRAND

**ANNEXE 2 Tableau de présentation des programmes d'actions liés à
l'abattement de TFPB prévisionnel pour l'année 2018
Contrat de ville de Grand Besançon – QUARTIER PLANOISE**

Année(s): 2018			Quartier prioritaire : PLANOISE					
Ville : BESANCON			Montant prévisionnel d'abattement annuel : 263 507 €					
Organisme : NEOLIA			Nombre de logements concernés dans le quartier : 1181					
Axes	Actions	Articulation et lien avec la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	Dépense TFPB valorisée	Taux de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	Renforcement du gardiennage et surveillance	Actions N° 9: Renforcement de la présence du personnel de proximité	2018					
	Agents de médiation sociale (Gardien médiateur)		2018	40 000	40 000		40 000	100 %
	Agents de développement social et urbain		2018					
	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité		2018					
	Référents sécurité		2018					
Formation / soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)		2018	8 000	8 000		8 000	100 %
	Sessions de coordination inter-acteurs		2018					
	Dispositifs de soutien (accueil agence)		2018	22 000	22 000		22 000	100 %

Sur-entretien	Renforcement nettoyage	Action N°1: Lutter contre les dépôts d'encombrants et les dépôts sauvages sur l'espace urbain. Actions N°2 : Lutter contre les jets d'ordures par les fenêtres.	2018	37 000	37 000		37 000	100 %
	Enlèvement de tags et graffitis		2018	3 000	3 000		3 000	100 %
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention		2018					
	Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...)		2018	500	500		500	100 %
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Gestion des encombrants	Action N°1: Lutter contre les dépôts d'encombrants et les dépôts sauvages sur l'espace urbain.	2018	8 000	8 000		8 000	100 %
	Renforcement ramassage papiers et détritiques	Sensibilisation au tri des déchets.	2018	4 000	4 000		4 000	100 %
	Enlèvement des épaves	Action N°2: Lutter contre les jets d'ordures par les fenêtres.	2018	500	500		500	100 %
	Amélioration de la collecte des déchets	Action N°3 : Modernisation et adaptation des locaux à déchets pour permettre l'appropriation du geste de tri et donc la maîtrise des charges liées à la RI (Redevance Incitative)	2018	3 000	3 000		3 000	100 %
Tranquillité résidentielle	Dispositif tranquillité	Complémentarité avec la thématique GUSP "Tranquillité publique et résidentielle", actions N° 7 et 8	2018	33 000	33 000		33 000	100 %
	Vidéosurveillance (fonctionnement)		2018	12 795	12 795		12 795	100 %
	Surveillance des chantiers		2018					
	Analyse des besoins en vidéosurveillance		2018					
Concertation /sensibilisation des locataires	Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires	Action N°3 : Modernisation et adaptation des locaux à déchets	2018	3 000	3 000		3 000	100 %

	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens...	pour permettre l'appropriation du geste de tri et donc la maîtrise des charges liées à la RI (Redevance Incitative)	2018	7 500	7 500		7 500	100 %
	Enquêtes de satisfaction territorialisées		2018	1 000	1 000		1 000	100 %
Animation, lien social, vivre ensemble	Soutien aux actions favorisant le "vivre ensemble"		2018	1 500	1 500		1 500	100 %
	Actions d'accompagnement social spécifiques		2018	40 000	40 000		40 000	100 %
	Services spécifiques aux locataires (jardins partagés)		2018	2 000	2 000		2 000	100 %
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)		2018					
	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services		2018	1 200	1 200		1 200	100 %
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)	Action N°5: Remise à niveau des revêtements de sol et du mobilier urbain.	2018	2 000	2 000		2 000	100 %
	Surcoûts de remise en état des logements		2018	70 000	70 000		70 000	100 %
	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)		2018	800	800		800	100 %

**ANNEXE 2 Tableau de présentation des programmes d'actions liés à
l'abattement de TFPB prévisionnel pour l'année 2018
Contrat de ville de Grand Besançon – QUARTIER MONTRAPON**

Année(s): 2018		Quartiers prioritaires : MONTRAPON						
Ville : BESANCON								
Organisme : NEOLIA		Montant prévisionnel de l'abattement annuel : 115 149 €						
		Nombre de logements concernés dans le quartier : 730						
Axes	Actions	Articulation et lien avec la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité	Calendrier	Dépense prévisionnelle (en €)	Financement bailleur	Autre financement	Dépense TFPB valorisée	Taux de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	Renforcement du gardiennage et surveillance	Actions N° 9: Renforcement de la présence du personnel de proximité						
	Agents de médiation sociale (Gardien médiateur)		2018	35 000	35 000		35 000	100 %
	Agents de développement social et urbain							
	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité							
	Référents sécurité							
Formation / soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)		2018	4 000	4 000		4 000	100 %
	Sessions de coordination inter-acteurs							
	Dispositifs de soutien (accueil)		2018	10 500	10 500		10 500	100 %
Sur-entretien	Renforcement nettoyage	Action N°1: Lutter contre les dépôts d'encombrants et les dépôts sauvages sur l'espace urbain. Actions N°2 : Lutter contre les jets d'ordures par les fenêtres.	2018	18 000	18 000		18 000	100 %

	Enlèvement de tags et graffitis		2018	1 000	1 000		1 000	100 %
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention							
	Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...)							
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Gestion des encombrants	Action N°1: Lutter contre les dépôts d'encombrants et les dépôts sauvages sur l'espace urbain.	2018	12 000	12 000		12 000	100 %
	Renforcement ramassage papiers et détrit	Sensibilisation au tri des déchets.	2018	8 000	8 000		8 000	100 %
	Enlèvement des épaves	Action N°2: Lutter contre les jets d'ordures par les fenêtres.						
	Amélioration de la collecte des déchets	Action N°3 : Modernisation et adaptation des locaux à déchets pour permettre l'appropriation du geste de tri et donc la maîtrise des charges liées à la RI (Redevance Incitative)	2018	2 000	2 000		2 000	100 %
Tranquillité résidentielle	Dispositif tranquillité	Complémentarité avec la thématique GUSP "Tranquillité publique et résidentielle", actions N° 7 et 8	2018	8 500	8 500		8 500	100 %
	Vidéosurveillance (fonctionnement)		2018	4 265	4 265		4 265	100 %
	Surveillance des chantiers							
	Analyse des besoins en vidéosurveillance							
Concertation /sensibilisation des locataires	Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires		2018	1 800	1 800		1 800	100 %
	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens...	Action N°3 : Modernisation et adaptation des locaux à déchets pour permettre l'appropriation du geste de tri et donc la maîtrise des charges liées à la RI (Redevance Incitative)	2018	1 500	1 500		1 500	100 %

	Enquêtes de satisfaction territorialisées		2018	800	800		800	100 %	
Animation, social, ensemble	lien vivre	Soutien aux actions favorisant le "vivre ensemble"	2018	500	500		500	100 %	
		Actions d'accompagnement social spécifiques	2018	15 000	15 000		15 000	100 %	
		Services spécifiques aux locataires (Ex: portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)							
		Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)	2018	800	800		800	100 %	
		Mise à disposition de locaux associatifs ou de services	2018	1 000	1 000		1 000	100 %	
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)		Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)	Action N°5: Remise à niveau des revêtements de sol et du mobilier urbain.	2018	2 000	2 000		2 000	100 %
		Surcoûts de remise en état des logements		2018	50 000	50 000		50 000	100 %
		Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)		2018	3 000	3 000		3 000	100 %

**ANNEXE 2 Tableau de présentation des programmes d'actions liés à
l'abattement de TFPB prévisionnel pour l'année 2018
Contrat de ville de Grand Besançon – QUARTIER PALENTE-ORCHAMPS**

Année(s): 2018		Quartiers prioritaires : PALENTE-ORCHAMPS						
Ville : BESANCON		Montant prévisionnel de l'abattement annuel : 247 627 €						
Organisme : NEOLIA		Nombre de logements concernés dans le quartier : 1496						
Axes	Actions	Articulation et lien avec la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité	Calendrier	Dépense prévisionnelle (en €)	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	Renforcement du gardiennage et surveillance	Actions N° 9: Renforcement de la présence du personnel de proximité	2018					
	Agents de médiation sociale (Gardien médiateur)		2018	36 500	36 500		36 500	100 %
	Agents de développement social et urbain							
	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité							
	Référents sécurité							
Formation / des personnels de soutien de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)		2018	7 000	7 000		7 000	100 %
	Sessions de coordination inter-acteurs							
	Dispositifs de soutien (accueil)		2018	22 000	22 000		22 000	100 %
Sur-entretien	Renforcement nettoyage	Action N°1: Lutter contre les dépôts d'encombrants et les dépôts sauvages sur l'espace urbain. Actions N°2 : Lutter contre les jets d'ordures par les fenêtres.	2018	23 000	23 000		23 000	100 %

	Enlèvement de tags et graffitis		2018	1 200	1 200		1 200	100 %
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention							
	Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...)							
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Gestion des encombrants	Action N°1: Lutter contre les dépôts d'encombrants et les dépôts sauvages sur l'espace urbain. Sensibilisation au tri des déchets. Action N°2: Lutter contre les jets d'ordures par les fenêtres. Action N°3 : Modernisation et adaptation des locaux à déchets pour permettre l'appropriation du geste de tri et donc la maîtrise des charges liées à la RI (Redevance Incitative)	2018	5 000	5 000		5 000	100 %
	Renforcement ramassage papiers et détritrus		2018	6 000	6 000		6 000	100 %
	Enlèvement des épaves							
	Amélioration de la collecte des déchets		2018	20 000	20 000		20 000	100 %
Tranquillité résidentielle	Dispositif tranquillité	Complémentarité avec la thématique GUSP "Tranquillité publique résidentielle", actions N° 7 et 8	2018	18 000	18 000		18 000	100 %
	Vidéosurveillance (fonctionnement)		2018	9 427	9 427		9 427	100 %
	Surveillance des chantiers							
	Analyse des besoins en vidéosurveillance							
Concertation /sensibilisation des locataires	Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires		2018	3 800	3 800		3 800	100 %

	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens...	Action N°3 : Modernisation et adaptation des locaux à déchets pour permettre l'appropriation du geste de tri et donc la maîtrise des charges liées à la RI (Redevance Incitative)	2018	5 000	5 000		5 000	100 %
	Enquêtes de satisfaction territorialisées		2018	1 300	1 300		1 300	100 %
Animation, lien social, ensemble	Soutien aux actions favorisant le "vivre ensemble"		2018	2 000	2 000		2 000	100 %
	Actions d'accompagnement social spécifiques		2018	50 000	50 000		50 000	100 %
	Services spécifiques aux locataires (ARA)		2018	10 000	10 000		10 000	100 %
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)		2018	1 500	1 500		1 500	100 %
	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services (jardins partagés)		2018	8 000	8 000		8 000	100 %
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)	Action N°5: Remise à niveau des revêtements de sol et du mobilier urbain.	2018	2 000	2 000		2 000	100 %
	Surcoûts de remise en état des logements		2018	80 000	80 000		80 000	100 %
	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)		2018	3 000	3 000		3 000	100 %

Compléments d'information nécessaires à la compréhension des actions inscrites dans les tableaux et à leur évolution :

Agents de médiation sociale :

Présence d'un gardien médiateur dans chaque QPV, valorisation salaire non récupérable dans les charges locatives.

Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)

Chaque année des actions de formation sont dispensées au personnel des agences de proximité, montant variable en fonction de l'effectif concerné. Elles sont issues du plan de formation de l'entreprise en lien avec les managers et le service RH selon les besoins identifiés

Formation/soutien des personnels de proximité - dispositif de soutien accueil agence :

Il s'agit du renforcement de l'accueil de l'agence avec un 2ème poste d'assistante chargée de l'accueil des clients et du traitement/prise en compte des réclamations. Le doublement de ce poste permet de mieux répartir la charge de travail et assurer un soutien mutuel entre les personnes, la charge émotionnelle étant souvent forte à l'accueil (Front office). La valorisation de ce poste est faite pour partie. (50% Planoise et Palente et 25% Montrapon, la personne étant à mi-temps sur le site de Cusenier)

Renforcement nettoyage :

Valorisation du responsable d'équipe propreté pour la part management de l'équipe non récupérable (1 équipe spécifique propreté par quartier QPV 100 % dédiée au nettoyage des parties communes des immeubles)

Enlèvement de tags et graffitis

Montant estimé des dépenses d'enlèvement.

Gestion des déchets et encombrants/épaves - amélioration de la collecte des déchets :

Valorisation du contrat d'enlèvement des encombrants mis en place sur les quartiers pour éviter les stockages intempestifs et renforcement des passages aux dates sensibles (fin d'année, 14 juillet...)

Il s'agit d'interventions spécifiques pour assurer l'enlèvement des encombrants et prévenir les risques d'incendie. Ces prestations sont assurées par une entreprise et ne font pas partie des charges récupérables.

Pour l'amélioration de la collecte des déchets, la gestion des détritiques et le stockage des encombrants, des actions de sensibilisation sont prévues avec animations en pied d'immeuble et participation des habitants.

Pour ce faire, nous mettons en œuvre notre service Eco-utile avec utilisation des outils Néo'logis et Atelier participatif itinérant soit en lien avec les partenaires MJC, CCAS, SYBERT, autres... dans des locaux associatifs soit directement sur le lieu de vie au plus près des habitants. Nous prévoyons à minima 2 manifestations par quartier.

Dispositif tranquillité :

Coût du dispositif inter bailleurs de médiation en soirée, réparti au prorata du nombre de logements et valorisé à 60% pour Planoise et 40% pour les autres QPV conformément au cahier des charges établi.

Vidéosurveillance (fonctionnement) :

Mise en place de la vidéosurveillance via un système de location d'équipements, déploiement sur les quartiers prioritaires pour lutter contre les incivilités et rassurer les habitants. Les caméras sont situées dans les halls d'entrée. Le système permet le visionnage et la transmission des images.

Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires :

Participation versée aux associations de locataires dans le cadre du plan de concertation locative

Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens...

Mise en place des actions via notre service Eco-utile sous forme d'ateliers idem gestion des encombrants.

Enquêtes de satisfaction territorialisées :

Coût des enquêtes annuelles de satisfaction réalisées par un prestataire externe au prorata du nombre des sondés par quartier.

Actions d'accompagnement social spécifiques :

Coût des interventions d'accompagnement des familles/publics fragiles ayant besoin de soutien via notre service interne habitat solidaire. La valorisation se fait par mois de suivi, certains locataires sont suivis sur l'année entière. A noter que toutes nos CESF interviennent à domicile.

Soutien aux actions favorisant le "vivre ensemble"

Services spécifiques aux locataires (jardins partagés)

Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)

Mise à disposition de locaux associatifs ou de services :

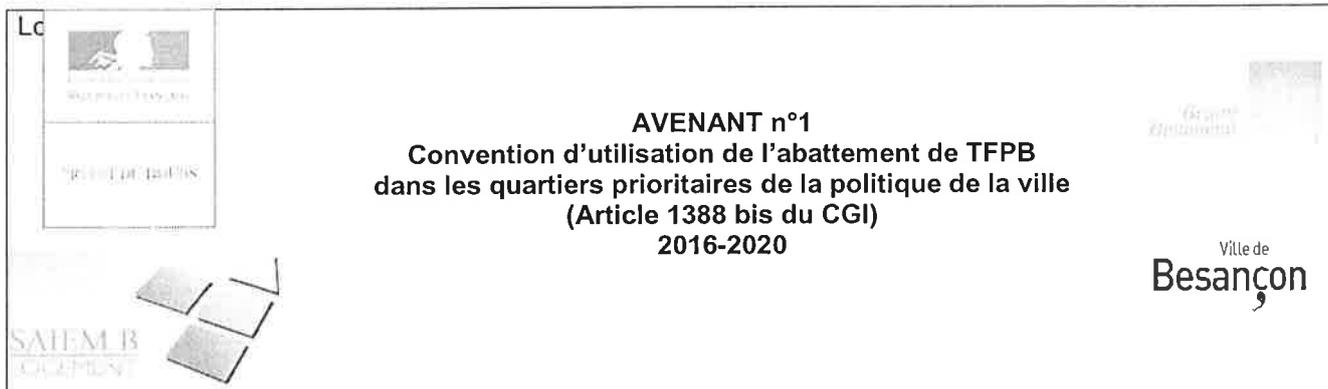
Actions nouvelles en lien avec les préconisations issues des échanges partenariaux (GUSP).

Jardins partagés sur Van Gogh à Planoise, association Semons ensemble sur Montrapon, jardins partagés Berlioz aux Orchamps avec mise à disposition de lieux de stockage (garages mis à disposition Allée Coubertin et rue Berlioz).

Chantiers d'insertion sur Palente avec ADDSEA, Régie des quartiers.

Surcoûts de remise en état des logements :

Diminution significative de la valorisation des surcoûts pour tenir compte des préconisations. Les travaux réels engagés restant à des niveaux très élevés pour participer à lutter contre la vacance dans les quartiers (stratégie du bailleur).



Entre :

Saiem Logement, représentée par Danielle POISSENOT, Présidente, ci-après dénommé le bailleur social

Et :

L'Etat, représenté par Raphaël BARTOLT, Préfet du Doubs,

Et :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son 1er Vice-président, Gabriel BAULIEU, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire du 29 juin 2018 ci-après dénommé l'EPCI

Et :

La Ville de Besançon, représentée par Jean-Louis FOUSSERET, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2018

Vu la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville 2016-2020 signée le 01/12/2016,

et notamment

l'article 5-1 qui prévoit l'ajustement possible du programme d'actions par avenant chaque année au regard de l'évaluation des actions réalisées par rapport au cadre national d'utilisation de la TFPB et aux priorités d'action définies par quartier par la convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP),

l'article 9 qui prévoit l'actualisation des annexes par avenant,

Vu la convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) et ses annexes territoriales en cours de signature,

Article 1 - Objet de l'avenant

Cet avenant a pour objet d'ajuster le programme d'actions éligibles à l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) à mettre en œuvre pour la période 2018-2020.

Cet ajustement est réalisé au vu :

- du bilan de réalisation 2016,
- du cadre national d'utilisation de la TFPB signé le 29/04/2015
- des conventions Cadres et Territoriales de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) et des trois thématiques prioritaires (Propreté Urbaine/Gestion des Déchets, Maintenance et entretien de l'espace urbain, tranquillité publique et résidentielle).

Les actions éligibles à l'abattement de la TFPB et relevant de la GUSP sont identifiées dans les tableaux de présentation des programmes d'actions liés à l'abattement de la TFPB 2018/2020 (annexe 2 colonne3)

Seuls les articles et annexes suivants sont modifiés :

Article 2 – Articles et annexes de la convention du 01/12/2016 modifiés

Article 4.2 - concernant le « Patrimoine concerné et programme d'actions identifiées ».

Identification du patrimoine concerné : inchangé

Programme d'actions faisant l'objet de l'abattement TFPB et informations complémentaires concernant les actions inscrites : actualisations à la convention initiale figurant en annexe 2 du présent avenant.

Article 5.2 - Identification des moyens de gestion du droit commun est remplacé par :

La SAIEMB fait état des moyens de gestion de droit commun qu'il investit dans les différents QPV comparativement au reste de son parc.

Cette identification devra être transmise au plus tard le 31 décembre de chaque année et fera l'objet d'une annexe à la présente convention (cf. annexe 3),

L'annexe 2- Programme d'actions faisant l'objet de l'abattement TFPB et informations complémentaires concernant les actions inscrites avec note d'accompagnement justificatives des actions à réaliser se substituent à l'annexe 2 figurant dans la convention du 01/12/2016

Article 3 - Les autres dispositions de la convention du 1er décembre 2016 demeurent inchangées.

Fait en autant d'exemplaires originaux, que de parties, à Besançon, le

Le Préfet du Doubs,

Le Premier Vice-Président
du Grand Besançon

Raphaël BARTOLT

Gabriel BAULIEU

Le Maire de Besançon,

La Présidente,
de SAIEMB Logement

Jean-Louis FOUSSERET

Danielle POISSENOT

**Annexe 2 -
Tableau de présentation des programmes d'actions
liés à l'abattement de TFPB - PREVISIONNEL**

Contrat de ville du Grand Besançon									
Ville : BESANCON Année(s) : 2018			Quartier prioritaire : Planoise						
Bailleur social : SAIEMB logement			Montant prévisionnel de l'abattement annuel : 148 000 €						
Nombre de logements dans le quartier : 1321									
Axes	Actions	Articulations et lien avec GUSP	Calendrier	Dépense prévisionnelle (en €)	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB (en €)	Taux de valorisation TFPB	
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	Renforcement du gardiennage et surveillance (25 % temps d'un gardien)	Actions N° 9: de du de Renforcement la présence personnel proximité	2018	10 500	10 500		10 500	100 %	
	Agents de médiation sociale (coût du poste médiateur supplémentaire QPV Planoise)			36 000	36 000		36 000	100 %	
	Agents de développement social et urbain								
	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité								
	Référents sécurité (10 % temps référent)								
Formation/soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...) (formation prévention de la violence)								
	Sessions de coordination inter-acteurs (partie du salaire du Correspondant sécurité – gestion des risques psychosociaux)								
	Dispositifs de soutien (coût animation des groupes de paroles et soutien psychologique)		2018	2 000	2 000		2 000	100 %	
Sur-entretien	Renforcement nettoyage (intervention WE et jours fériés pour renfort enlèvement déchets)	Action N°1: Lutter contre les dépôts d'encombrants et les dépôts sauvages sur l'espace urbain.	2018	9 945	9 945		9 945	100 %	
	Enlèvement de tags et graffitis (coût des contrats au réel en QPV)	Actions N°2 : Lutter contre les jets d'ordures par les fenêtres	2018	2 000	2 000		2 000	100 %	
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention (prestation en régie)		2018	5 763	5 763		5 763	100 %	

	Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...)							
Gestion des déchets encombrants/épaves	Gestion des encombrants (50 % du montant des débarras sur immeubles fortement concernés)	Action N°1: Lutter contre les dépôts d'encombrants et les dépôts sauvages sur l'espace urbain. Sensibilisation au tri des déchets.	2018	10 000	10 000		10 000	100 %
	Renforcement ramassage papiers et détritiques	Action N°2: Lutter contre les jets d'ordures par les fenêtres.						
	Enlèvement des épaves (coût fourrière)	Action N°3 : Modernisation et adaptation des locaux à déchets pour permettre l'appropriation du geste de tri et donc la maîtrise des charges liées à la RI (Redevance Incitative)	2018	1 000	1 000		1 000	100 %
	Amélioration de la collecte des déchets (Surcoût service complet CAGB. Part financement emploi d'avenir CAGB action de sensibilisation au tri.)		2018	2 800	2 800		2 800	100 %
Tranquillité résidentielle	Dispositif tranquillité (Financement du nouveau dispositif de tranquillité résidentielle.)	Complémentarité avec la thématique GUSP "Tranquillité publique et résidentielle", actions N° 7 et 8	2018	22 000	22 000		22 000	100 %
	Vidéosurveillance (fonctionnement) (Coût de la maintenance de la vidéosurveillance - déplacement adaptation emplacements de caméras immeubles équipés en QPV)							
	Surveillance des chantiers							
	Analyse des besoins en vidéosurveillance							
concertation / sensibilisation des locataires	Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires (Déploiement de conseils de résidents en QPV)	Action N°3 : Modernisation et adaptation des locaux à déchets pour permettre l'appropriation du geste de tri et donc la maîtrise des charges liées à la RI (Redevance Incitative)	2018	2 900	2 900		2 900	100 %
	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens... (Part financement emploi d'avenir CLCV. Coût subvention réhabilitation CLCV 512.)		2018	4 000	4 000		4 000	100 %
	Enquêtes de satisfaction territorialisées (surcoût pour enquête)		2018					
	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble » (Participation animation immeubles en fêtes. Raid Urbain. Action auto réhabilitation. Subvention Bouge toi? Etc. Soutien financier aux associations de locataires pour leurs actions en QPV)		2018	2 000	2 000		2 000	100 %
Animation, lien social, ensemble vivre	Actions d'accompagnement social spécifiques (temps passé CESF prorata des personnes cibles + tutelles)		2016	7 900	7 900		7 900	100 %

	Services spécifiques aux locataires (Ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)							
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)							
	(Travaux réalisés Régie des Quartiers. Montant des heures prévues dans la clause d'insertion des travaux de réhabilitation en QPV et dispositif d'accompagnement des locataires.)	2018	37 500	37 500		37 500	100 %	
	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services	2018	4 200	4 200		4 200	100 %	
	(locaux logis 13 Eco -)							
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)	Action N°5: Remise à niveau des revêtements de sol et du mobilier urbain.						
	Surcoûts de remise en état des logements							
	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)							

Compléments d'information nécessaires à la compréhension des actions inscrites dans les tableaux et à leur évolution :

Pour mémoire :

L'abattement de la TFPB sur les patrimoines situés dans les QPV a permis de financer, en contrepartie, des actions de renforcement des moyens de la gestion de proximité en direction des locataires ou des dispositifs spécifiques au quartier.

L'utilisation de l'abattement TFPB s'inscrit dans les démarches de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité.

Les actions menées en 2017 par la SAIEMB Logement répondent aux orientations prioritaires fixées par le Contrat de Ville et concernent le quartier de Planoise.

Pour l'exercice 2018, le programme d'actions a été établi sur la base des actions menées en 2017 auxquelles ont été ajoutées des actions nouvelles.

Bilan des actions 2017

Le montant estimé de l'abattement de la TFPB est de 148 000 €, pour 731 logements conventionnés situés sur le quartier QPV.

Elles se détaillent comme suit :

1 - Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV).

La SAIEMB Logement a choisi de renforcer son effectif de proximité par le recrutement :

D'un gardien d'immeubles pour 71 logements, en complément d'un agent de nettoyage, qui veille quotidiennement à la propreté des immeubles. Le gardien apporte conseil et présence rassurante auprès des locataires et veille au respect du voisinage dans un immeuble qui subit une forte vacance (30%) et une gêne récurrente due à la présence de deal au pied de l'immeuble. 25% de son poste de travail est valorisé au titre de la TFPB.

D'un médiateur supplémentaire, à temps plein, afin de répondre aux attentes grandissantes des habitants des immeubles de Planoise. Il travaille au mieux vivre ensemble et à l'intégration des locataires dans leur environnement.

Le coût de cette action est estimé à 46 500 €

2 - Formation/soutien des personnels de proximité

La SAIEMB accompagne ses personnels en QPV confrontés aux violences verbales et agressions de la part de quelques locataires.

Ce soutien se traduit par la tenue de groupes de paroles, d'entretiens particuliers de la (des) victime(s) avec un psychologue. Le coût de cette action est estimé à 2 000 €

3 - Sur-entretien

Renforcement nettoyage

Afin de préserver l'attractivité des immeubles et faire face à la forte vacance sur le quartier de Planoise, la SAIEMB L a renforcé le nettoyage sur certains ensembles immobiliers ou pourtours d'immeubles - ramassages de déchets jetés par les fenêtres, enlèvements de graffitis, nettoyage des abords des immeubles. Interventions lors des week-ends et des jours fériés.

Renforcement maintenance des équipements réalisée en régie afin d'améliorer les délais d'interventions.

Ces actions permettent de prévenir des situations anxiogènes pour les locataires.

Le coût de ces actions est estimé à 17 708 €.

4 - Gestion des déchets et encombrants/épaves

La problématique des déchets - encombrants entreposés dans les parties communes, ramassage de débris de toutes sortes, est principalement marquée sur le quartier de Planoise, et plus sur certains immeubles que d'autres.

La dérive constatée en 2016 s'est poursuivie voire amplifiée sur des immeubles situés Rue de Champagne et Rue Sonia Delaunay, où l'on relève également des déchets de mécanique sauvage.

Afin d'éviter ou de réduire les dépôts sauvages il est mis en place plus de service complet pour améliorer la collecte des déchets.

L'abandon de véhicules en état d'épave nécessite le recours à la fourrière municipale.

Le coût de ces actions est estimé à 13 800 €.

5 - Tranquillité résidentielle

Les bailleurs bisontins ont décidé la mise en place d'un dispositif de tranquillité résidentielle afin d'assurer la présence de médiateurs en soirée et le week-end, sur les patrimoines situés en QPV. Cette mission est confiée à la société MEDIATION pour une durée de 3 ans, le travail est effectif depuis juillet 2016.

La SAIEMB Logement est co-financeur du dispositif. Les interventions de MEDIATION ayant eu lieu sur Planoise, le montant de notre participation est valorisé en totalité.

Le coût de cette action est estimé à 22 000 € déduction faite d'éventuelles subventions.

6 - Concertation / sensibilisation des locataires

La SAIEMB Logement a pour ambition le déploiement de 2 comités de résidents sur le quartier de Planoise. (Immeubles rue de Champagne ; Immeubles 1 Place Jean Moulin)

Ces comités se réunissent 4 fois par an et sont animés par les médiateurs et gardiens d'immeubles. Ils permettent aux habitants qui souhaitent s'investir dans l'amélioration de leur environnement, d'échanger et de proposer des solutions valorisantes. Pour ce faire nos personnels doivent participer à des formations spécifiques à ce genre d'actions.

Les comités de résidents sont déployés dans les programmes où les habitants souffrent de nuisances difficiles à résoudre. (Temps de procédure pour troubles de voisinage par exemple). Ces comités sont un lieu de communication essentiel au soutien et maintien des habitants dans les immeubles en difficultés. Un espace dans un local dédié est en cours d'aménagement afin que ces comités de résidents puissent s'y dérouler en toute convivialité.

Afin de sensibiliser les locataires les plus défavorisés à la maîtrise des charges (consommation d'eau, électricité), la SAIEMB Logement a cofinancé un emploi d'avenir employé par l'association CLCV en faveur de la promotion des éco-gestes auprès des habitants.

Le coût de ces actions est estimé à 6 900 €.

7 - Animation, lien social, vivre ensemble

« Soutien aux actions « vivre ensemble »

La SAIEMB Logement favorise le lien social en accompagnant les associations et actions qui œuvrent en faveur de l'échange et du vivre ensemble sur le quartier de Planoise.

Ainsi elle a soutenu en 2017, les animations Immeuble en fête – fête de quartier – Raid urbain – association PKA, association de lutte, et permis la mise en route du jardin partagé de la rue de Reims....

Ces actions seront valorisées à hauteur de 2 000 €.

Actions d'accompagnement social spécifiques

Afin d'accompagner les difficultés de 10 familles particulièrement fragilisées, logées sur Planoise et relevant de problèmes de santé mentale, un suivi spécifique est géré par la CESF (Conseillère Economie Sociale et Familiale). Ce suivi se traduit par la mise en place d'un accompagnement particulier en termes d'écoute, de contacts réguliers, d'assistance et d'alerte. Ce travail spécifique est valorisé à hauteur de 7 900 € pour 2018.

Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)

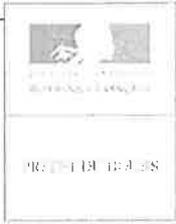
En 2018, la SAIEMB Logement va poursuivre les travaux de réhabilitation ou de maintenance dans des immeubles de Planoise. Le montant des heures prévues dans la clause d'insertion des travaux est valorisé à hauteur de 50 % du montant total estimé en 2018, soit 37 500 €.

Mise à disposition de locaux associatifs ou de service

La SAIEMB Logement met à disposition un appartement de type 3 situé 13 avenue de Bourgogne à Logis13Eco afin de promouvoir auprès des habitants, l'information et l'incitation aux éco-gestes.

Le montant de ces mises à dispositions s'élève en 2017 à 4 200 €.

Le total des actions qui seront menées s'élève à 160 508 €.



grandBesançon Habitat



Ville de
Besançon

AVENANT n°1
Convention d'utilisation de l'abattement de TFPB
dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville
(Article 1388 bis du CGI)
2016-2020

Entre

Grand Besançon Habitat, représenté par Yves DAOUZE, Directeur Général, ci-après dénommé le bailleur social

Et :

L'Etat, représenté par Raphaël BARTOLT, Préfet du Doubs,

Et :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son 1^{er} Vice-président, Gabriel BAULIEU, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire du 29 juin 2018 ci-après dénommé l'EPCI

Et :

La Ville de Besançon, représentée par Jean-Louis FOUSSERET, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2018

Vu la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville 2016-2020 signée le 01/12/2016,

et notamment

l'article 5-1 qui prévoit l'ajustement possible du programme d'actions par avenant chaque année au regard de l'évaluation des actions réalisées par rapport au cadre national d'utilisation de la TFPB et aux priorités d'action définies par quartier par la convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP),

l'article 9 qui prévoit l'actualisation des annexes par avenant,

Vu la convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) et ses annexes territoriales en cours de signature,

Article 1 - Objet de l'avenant

Cet avenant a pour objet d'ajuster le programme d'actions éligibles à l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) à mettre en œuvre pour la période 2018-2020.

Cet ajustement est réalisé au vu :

- du bilan de réalisation 2016,
- du cadre national d'utilisation de la TFPB signé le 29/04/2015
- des Conventions Cadres et Territoriales de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) et des trois thématiques prioritaires (Propreté Urbaine/Gestion des Déchets, Maintenance et entretien de l'espace urbain, Tranquillité publique et résidentielle).

Les actions éligibles à l'abattement de la TFPB et relevant de la GUSP sont identifiées dans les tableaux de présentation des programmes d'actions liés à l'abattement de la TFPB 2018/2020 (annexe 2 colonne 3).

Article 2 – Articles et annexes de la convention du 01/12/2016 modifiés :

Seuls les articles et annexes suivants sont modifiés :

Article 4.2 - concernant le « Patrimoine concerné et programme d'actions identifiées ».

- **Identification du patrimoine concerné** : inchangé
- **Programme d'actions faisant l'objet de l'abattement TFPB et informations complémentaires concernant les actions inscrites** : actualisations à la convention initiale figurant en annexe 2 du présent avenant.

Article 5.2 - Identification des moyens de gestion du droit commun est remplacé par :

Grand Besançon Habitat fait état des moyens de gestion de droit commun qu'il investit dans les différents QPV comparativement au reste de son parc.

Cette identification devra être transmise au plus tard le 31 décembre de chaque année et fera l'objet d'une annexe à la présente convention (cf. annexe 3),

L'annexe 2 - Programme d'actions faisant l'objet de l'abattement TFPB et informations complémentaires concernant les actions inscrites avec note d'accompagnement justificative des actions à réaliser se substituent à l'annexe 2 figurant dans la convention du 01/12/2016.

Article 3 - Les autres dispositions de la Convention du 1^{er} décembre 2016 demeurent inchangées.

Fait en autant d'exemplaires originaux, que de parties, à Besançon, le

Le Préfet du Doubs,

Le Premier Vice-Président
du Grand Besançon

Raphaël BARTOLT

Gabriel BAULIEU

Le Maire de Besançon,

Le Directeur Général
Grand Besançon Habitat

Jean-Louis FOUSSERET

Yves DAOUZE

Annexe 1 - Liste du patrimoine concerné pour bénéficier de l'abattement TFPB :

Seul le quartier Cité Brulard est modifié :

B - patrimoine du QPV de Brulard

Sur le Quartier en QPV de Brulard, la phase de relogement modifie l'enveloppe du nombre de logements à prendre en compte. Les logements vacants sont des logements mis hors gestion et pour cette raison le volume est celui des occupations au 31 décembre de chaque année.

Programmes	N°	Adresses	Nombre total de logements	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation du montant de l'abattement TFPB (Base 2016)
Brulard	29A	Rue Brulard	24	24	2 237,44
Brulard	29B	Rue Brulard	24	24	1 813,31
Brulard	29C	Rue Brulard	20	20	1 439,73
Brulard	29D	Rue Brulard	20	20	1 063,47
Brulard	29E	Rue Brulard	24	24	1 071,07
Brulard	29F	Rue Brulard	25	25	185,67
Brulard	29G	Rue Brulard	24	24	495,27
Brulard	29H	Rue Brulard	25	25	840,23
Brulard	29J	Rue Brulard	25	25	1 082,26
Brulard	29K	Rue Brulard	26	26	1 870,10
Brulard	15	Rue Brulard	23	23	5 273,06
Brulard	17	Rue Brulard	13	13	2 719,74
Brulard	19	Rue Brulard	14	14	2 655,32
Brulard	21	Rue Brulard	23	23	4 517,40
Brulard	23	Rue Brulard	24	24	4 689,65
Brulard	25	Rue Brulard	24	24	4 689,20
Brulard	27	Rue Brulard	23	23	4 625,67
Brulard	13A	Rue Brulard	30	30	
Brulard	13B	Rue Brulard	26	26	
Brulard	13C	Rue Brulard	24	24	
Brulard	13D	Rue Brulard	17	17	400,87
Brulard	13E	Rue Brulard	12	12	788,77
Brulard	13F	Rue Brulard	10	10	240,70
		TOTAL	500	500	42 694,93
Détails des occupations au 31 décembre 2017					
13 Rue Brulard 29 Rue Brulard 15/27 Rue Brulard Total	0 25 91 116	Au prorata de 116 logements la TFPB est de 9 905 €			

* Ces programmes seront prochainement exonérés pour démolition (les 13 et 29 puis progressivement les bâtiments 15/2)

Annexe 2 -

Tableau de présentation des programmes d'actions
liés à l'abattement de TFPB - PREVISIONNEL

Contrat de ville du Grand Besançon

Montant total abattement hors travaux : 504 109 €

Montant total abattement avec travaux : 625 109 €

Ville : BESANCON

Année(s) : 2018

Quartier prioritaire : Planoise

Baillieur social : GBH

Montant prévisionnel de l'abattement annuel : 464 190 €

Nombre de logements dans le quartier : 2281

Axes	Actions	Articulations et lien avec GUSP	Calendrier	Dépense prévisionnelle (en €)	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB (en €)	Taux de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	Renforcement du gardiennage et surveillance (surcoût renforcement des agents d'accueil UT et siège) (agent de prévention en temps partagé Brulard, Planoise)	Actions N° 9: Renforcement de la présence du personnel de proximité	2018	59 419	X		59 419	100 %
			2018	50 156	X		50 156	100 %
	2018		13 459	X		13 459	100 % (temps passé au prorata des logts)	
	2018		6 600	X		6 600	100 % (temps passé au réel)	
				X				
	2018		37 599	X		37 599	100 % (temps passé au prorata des logts Brulard et Planoise)	
	2018		12 857	X		12 857		
Formation/soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)		2018	7 269	X		7 269	100 %
	Sessions de coordination inter-acteurs							
	Dispositifs de soutien (au cas par cas)							

	Réparations des équipements vandalisés (portes de garage, désenfumages, extincteurs...) (ascenseurs, contrôles d'accès, portes communes, bris de glaces)		2018	19 000	X		19 000	100 %
			2018	120 000	X		120 000	100 %
Gestion des déchets et encombrants/épaves	Gestion des encombrants pour les logements vacants	Action N°1: Lutter contre les dépôts d'encombrants et les dépôts sauvages sur l'espace urbain. Sensibilisation au tri des déchets. Action N°2: Lutter contre les jets d'ordures par les fenêtres. Action N°3 : Modernisation et adaptation des locaux à déchets pour permettre l'appropriation du geste de tri et donc la maîtrise des charges liées à la RI (Redevance Incitative)		6 000	X		6 000	100 %
	Renforcement ramassage papiers et détritrus							
	Enlèvement des épaves (dépenses non récupérables)				X			
	Amélioration de la collecte des déchets							
Tranquillité résidentielle	Dispositif tranquillité (dispositif tranquillité interbailleurs, coûts directs GBH selon convention)	Complémentarité avec la thématique GUSP "Tranquillité publique et résidentielle", actions N° 7 et 8	2018	64 448	X		64 448	100 % part GBH
	Dispositif d'astreinte maisonning (Coûts techniques astreinte, non récupérés)		2018	1 782	X		1 782	100 %
	(Coût astreinte GBH agents terrain, non récupéré)		2018	6 003	X		6 003	100 %
	Vidéosurveillance (coûts de fonctionnement non récupérés)		2018	6 750	X		6 750	100 %
	Surveillance des chantiers (au cas par cas : surveillance ou dispositifs particuliers)		2018	2 217	X		2 217	100 % (prorata logts surveillés)
			2018		X			

concertation / sensibilisation des locataires	Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires (nouveau plan en 2016) (plan de concertation locative, fonds initiatives locales : pas de dossiers 2018)	Action N°3 : Modernisation et adaptation des locaux à déchets pour permettre l'appropriation du geste de tri et donc la maîtrise des charges liées à la RI (Redevance Incitative)	2018	4 206	X	4 206	100 % (prorata logts)
	(plan de concertation locative, moyens dédiés au suivi réhab : pas de dossiers 2018)		2018	13 595	X	13 595	100 %
	(plan de concertation locative, enveloppe annuelle)		2018		X		100 %
	(mise à disposition local partagé à Planoise)						
	(mise à disposition de locaux ds le cadre des réhab : aucun en 2018)						
Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens... (contrat CLCV écogestes, à échéance en 2017) (CAGB amél. collecte, part GBH)		2018	1 998	X	1 998	100 %	
Animation, social, ensemble	Enquêtes de satisfaction territorialisées, évaluation (enquête qualité de service nouveaux entrants) (enquête qualité technique des interventions) (enquêtes annuelles territorialisées QPV)		2018	3 447	X	3 447	100 %
	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble » A.R.A. Ile de France		2018	4 500	X	4 500	
	Actions d'accompagnement social spécifiques (Petits débrouillards : animation de quartier par la science)		2018	3 000	X	3 000	100 %
	Services spécifiques aux locataires (Ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs) pas de dépenses prévisionnelles en 2018						
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion) (accueil de jeunes en service civique) pas de dépenses prévisionnelles en 2018						
Mise à disposition de locaux associatifs ou de services (Planoise)		2018	21 474	X	21 474	100 %	
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU, sauf besoin sécurité ou lutte vacance)	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)	Action N°5: Remise à niveau des revêtements de sol et du mobilier urbain.	2018	26 000	X	26 000	100 %
	(Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...) 11 et 7, 9 ile de France et 2, 2B et 4 cologne amélioration de la gestion des accès platines)		2018	90 000	X	90 000	100 %
	(Epoisses : poursuites travaux lutte contre la vacance 3 et 5 Dijon traitement des cages d'escalier pour faciliter le nettoyage et amélioration de l'éclairage et reprise des paliers en peinture)						

	Surcoûts de remise en état des logements (non évalué)				X			
	(sécurisation des locaux poubelles) dépenses à prévoir en 2018		2018	5 000	X		5 000	100 % (prorata programm e logts surveillés)

**Annexe 2 -
Tableau de présentation des programmes d'actions
liés à l'abattement de TFPB - PREVISIONNEL**

Contrat de ville du Grand Besançon

Montant total abattement hors travaux : 65 801 €

Montant total abattement avec travaux : 67 801 €

Quartier prioritaire : Cité Brulard

Montant prévisionnel de l'abattement annuel : 9 905 €

Ville : BESANCON
Année(s) : 2018

Bailleur social : GBH

Nombre de logements dans le quartier : 116

Axes	Actions	Articulations et lien avec GUSP	Calendrier	Dépense prévisionnelle (en €)	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB (en €)	Taux de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	Renforcement du gardiennage et surveillance (agent de prévention en temps partagé Brulard, Planoise)	Actions N° 9: Renforcement de la présence du personnel de proximité	2018	15 050	X		15 050	100 %
	Agents de médiation sociale : chargés de clientèle (plus de relocation)		2018					100 % (temps passé au réel)
	Chargés de gestion sociale, suivi loc fragiles, spécifiques		2018	220	X		220	
	Agents de développement social et urbain							
	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité (un poste de responsable de la proximité UT Ouest)		2018	1 960	X		1 960	100 % (temps passé au prorata des logts Brulard et Planoise)
	(un poste d'assistante)		2018	2 120	X		2 120	
	Référents sécurité							
Formation/soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)		2018	1 817	X		1 817	100 %
	Sessions de coordination inter-acteurs							
	Dispositifs de soutien (au cas par cas)							

Sur-entretien	Renforcement nettoyage (remises en état suite incendies, hors ass.)	Action N°1: Lutter contre les dépôts d'encombrants et les dépôts sauvages sur l'espace urbain. Actions N°2 : Lutter contre les jets d'ordures par les fenêtres						
	Enlèvement de tags et graffitis		2018	5 187	X		5 187	
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention (agent intervention UT ouest)		2018	1 735	X		1 735	100 % (mi-temps sur Brulard et Planoise au prorata des logts)
	Réparations des équipements vandalisés, évaluation : (portes de garage, désenfumages, extincteurs...)		2018	1 000	X		1 000	100 %
	(ascenseurs, contrôles d'accès, portes communes, bris de glaces)		2018	8 000	X		8 000	100 %
Gestion des déchets et encombrants/ épaves	Gestion des encombrants pour les logements vacants	Action N°1: Lutter contre les dépôts d'encombrants et les dépôts sauvages sur l'espace urbain.	2018	7 500	X		7 500	100 %
	Renforcement ramassage papiers et détrit	Sensibilisation au tri des déchets.			X			
	Enlèvement des épaves (dépenses non récupérables)	Action N°2: Lutter contre les jets d'ordures par les fenêtres. Action N°3 :			X			
	Amélioration de la collecte des déchets	Modernisation et adaptation des locaux à déchets pour permettre l'appropriation du geste de tri et donc la maîtrise des charges liées à la RI (Redevance Incitative)						

Tranquillité résidentielle	Dispositif tranquillité (dispositif tranquillité interbailleurs, coûts directs GBH selon convention)	Complémentarité avec la thématique GUSP "Tranquillité publique et résidentielle", actions N° 7 et 8	2018	3 601	X	3 601	100 % part GBH
	Dispositif astreinte maïsoning (coûts techniques astreinte (non récupérés)) (Coût astreinte GBH agents terrain, non récupéré)		2018	391	X	391	100 %
	Vidéosurveillance (fonctionnement)		2018	771	X	771	100 %
	Surveillance des chantiers (au cas par cas : surveillance ou dispositifs particuliers)		2018	867	X	867	100 %
			2018	486	X	486	100 % (prorata logts surveillés)
concertation sensibilisation locataires / des	Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires (plan de concertation locative, fonds initiatives locales) (plan de concertation locative, moyens dédiés au suivi réhab.) (plan de concertation locative, enveloppe annuelle)	Action N°3 : Modernisation et adaptation des locaux à déchets pour permettre l'appropriation du geste de tri et donc la maîtrise des charges liées à la RI (Redevance Incitative)	2018	215	X	215	100 % (prorata logts)
	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens... (CAGB amél. collecte, part GBH)		2018		X		100 %
	Enquêtes de satisfaction territorialisées (enquête qualité technique des interventions) début 2016 (enquêtes annuelles territorialisées QPV)		2018		X		100 %

Animation, lien social, vivre ensemble	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »							
	Actions d'accompagnement social spécifiques				X			
	Services spécifiques aux locataires (portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs) pas de dépenses prévisionnelles 2018				X			
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion) (accueil de jeunes en service civique)				X			
	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services (Brulard)		2018	14 881	X		14 881	100 %
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)	Action N°5: Remise à niveau des revêtements de sol et du mobilier urbain.	2018	2 000	X		2 000	100 %
	Surcoûts de remise en état des logements				X			
	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)		2018		X			100 % (prorata programme logts surveillés)

**Annexe 2 -
Tableau de présentation des programmes d'actions
liés à l'abattement de TFPB - PREVISIONNEL**

Contrat de ville du Grand Besançon

Ville : BESANCON		Quartier prioritaire : Clairs-Soleils						
Année(s) : 2018								
Bailleur social : GBH		Montant prévisionnel de l'abattement annuel : 54 109 €						
Nombre de logements dans le quartier : 405								
Axes	Actions	Articulations et lien avec GUSP	Calendrier	Dépense prévisionnelle (en €)	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB (en €)	Taux de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à la présence dans le patrimoine QPV)	Renforcement du gardiennage et surveillance (surcoût renforcement des agents d'accueil UT est) (agent de prévention au prorata du parc)	Actions N° 9: Renforcement de la présence du personnel de proximité	2018	37 550	X		37 550	100 %
			2018	15 284	X		15 284	100 %
	Agents de médiation sociale ; chargés de clientèle		2018	3 358	X		3 358	100 % (temps passé prorata des logts)
	Chargés de gestion sociale, suivi loc fragiles, spécifiques		2018	330	X		330	100 % (temps passé au réel)
	Agents de développement social et urbain							
	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité (un poste de responsable de la proximité UT est) (un poste d'assistante)		2018	5 673	X		5 673	100 % (temps passé au prorata des logts de l'UT)
			2018	1 307	X		1 307	
Référents sécurité								

Formation/soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)		2018	7 240	X		7 240	100 %
	Sessions de coordination inter-acteurs							
	Dispositifs de soutien (au cas par cas)							
Sur-entretien	Renforcement nettoyage (selon besoins) (remises en état suite incendies, hors ass.)	Action N°1: Lutter contre les dépôts d'encombrants et les dépôts sauvages sur l'espace urbain. Actions N°2 : Lutter contre les jets d'ordures par les fenêtres			X			100 %
	Enlèvement de tags et graffitis : en régie				X			100 %
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention (agent intervention UT est)		2018	8 264	X		8 264	100 % (mi-temps sur clairs soleil et Palente au prorata des logts)
	Réparations des équipements vandalisés : (portes de garage, désenfumages, extincteurs...) (ascenseurs, contrôles d'accès, portes communes, bris de glaces)		2018	2 000	X		2 000	100 %
			2018	10 000	X		10 000	100 %
Gestion des déchets et encombrants/épaves	Gestion des encombrants pour les logements vacants	Action N°1: Lutter contre les dépôts d'encombrants et les dépôts sauvages sur l'espace urbain. Sensibilisation au tri des déchets. Action N°2: Lutter contre les jets d'ordures par les fenêtres. Action N°3 : Modernisation et adaptation des locaux à déchets pour permettre l'appropriation du geste de tri et donc la maîtrise des charges liées à la RI (Redevance Incitative)	2018	1 400	X		1 400	100 %
	Renforcement ramassage papiers et détrit							
	Enlèvement des épaves (dépenses non récupérables)				X			
	Amélioration de la collecte des déchets							
Tranquillité résidentielle	Dispositif tranquillité (dispositif tranquillité	Complémentarité avec la thématique						

	interbailleurs, coûts directs GBH selon convention)	GUSP "Tranquillité publique et résidentielle", actions N° 7 et 8	2018	8 287	X		8 287	100 % part GBH
	Dispositif astreinte maisonning (coûts techniques astreinte non récupérés) (coût astreinte GBH agents terrain, non récupéré)		2018	316	X		316	100 %
			2018	871	X		871	100 %
			2018	999	X		999	100 %
	Vidéosurveillance (fonctionnement)		2018	394	X		394	100 % (prorata logts surveillés)
	Surveillance des chantiers (au cas par cas : surveillance ou dispositifs particuliers)			X				
concertation / sensibilisation des locataires	Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires (nouveau plan en 2016) (plan de concertation locative, fonds initiatives locales, 2016) (plan de concertation locative, moyens dédiés au suivi réhab.) (plan de concertation locative, enveloppe annuelle)	Action N°3 : Modernisation et adaptation des locaux à déchets pour permettre l'appropriation du geste de tri et donc la maîtrise des charges liées à la RI (Redevance Incitative)		1 000	X		1 000	100 % (prorata logts)
	(mise à disposition de locaux dans le cadre des réhab : 50 A et B Mirabeau)		2018	747	X		747	
			2018	5 000	X		5 000	
	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens... (contrat CAGB amél. collecte, part GBH)		2018	355	X		355	100 %
	Enquêtes de satisfaction territorialisées (enquête qualité de service nouveaux entrants) (enquête qualité technique des interventions) début 2016 (enquêtes annuelles territorialisées QPV)		2018	407	X		407	100 %
		2018	432	X		432	100 %	

Animation, lien social, ensemble	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »							
	Actions d'accompagnement social spécifiques (Petits débrouillards : animation de quartier par la science)	2018	3 000	X		3 000		
	Services spécifiques aux locataires (portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs) pas de dépenses prévues en 2018			X				
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion) (accueil de jeunes en service civique)			X				
	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services (Clairs Soleils)	2018	7 441	X		7 441	100 %	
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...) (remise à niveau des plans d'évacuation incendie suite dégradations, ensemble clairs soleils) selon besoins	2018	6 600	X		6 600	100 %	
	Création d'un local poussette 102 rue de Chalezeule (aménagement des accès aux locales poubelles 112 à 118 et 120/122 rue de Chalezeule)	2018	3 200	X		3 200	100 %	
	Surcoûts de remise en état des logements			X				
	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)							
	Action N°5: Remise à niveau des revêtements de sol et du mobilier urbain.							

**Annexe 2 -
Tableau de présentation des programmes d'actions
liés à l'abattement de TFPB - PREVISIONNEL**

Contrat de ville du Grand Besançon

Montant total abattement hors travaux : 45 526 €
Montant total abattement avec travaux : 62 426 €

Ville : BESANCON
Année(s) : 2018

Quartier prioritaire :
Palente-Orchamps

Bailleur social : GBH

Montant prévisionnel de l'abattement annuel :
40 510 €

Nombre de logements dans le
quartier : 243

Axes	Actions	Articulations et lien avec GUSP	Calendrier	Dépense prévisionnelle (en €)	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB (en €)	Taux de valorisation TFBB
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à la présence dans le patrimoine hors QPV)	Renforcement du gardiennage et surveillance (agent de prévention en temps partagé Clairs soleil, Palente)	Actions N° 9: Renforcement de la présence du personnel de proximité	2018	9 171	X		9 171	100 %
	Agents de médiation sociale ; chargés de clientèle		2018	2 015	X		2 015	100 % (temps passé prorata des logts)
	Chargés de gestion sociale, suivi loc fragiles, spécifiques		2018	3 850	X		3 850	100 % (temps passé au réel)
	Agents de développement social et urbain (p.m. chargé de mission DSQ)					X		
	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité (un poste de responsable de la proximité UT est) (un poste d'assistante)		2018	3 404	X		3 404	100 % (temps passé au prorata des logts de l'UT)
			2018	784	X		784	
	Référents sécurité							

Formation/soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)		2018	4 827	X		4 827	100 %
	Sessions de coordination inter-acteurs							
	Dispositifs de soutien (au cas par cas)							
Sur-entretien	Renforcement nettoyage selon besoins (remises en état suite incendies, hors ass.)	Action N°1: Lutter contre les dépôts d'encombrants et les dépôts sauvages sur l'espace urbain. Actions N°2 : Lutter contre les jets d'ordures par les fenêtres						
	Enlèvement de tags et graffitis : en régie							
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention (agent intervention UT est)		2018	4 959	X		4 959	100 % (mi-temps sur clairs soleil et Palente au prorata des logts)
	Réparations des équipements vandalisés : (portes de garage, désenfumages, extincteurs...) (ascenseurs, contrôles d'accès, portes communes, bris de glaces)		2018	3 000	X	X	3 000	100 %
Gestion des déchets et encombrants/épaves	Gestion des encombrants pour les logements vacants	Action N°1: Lutter contre les dépôts d'encombrants et les dépôts sauvages sur l'espace urbain.	2018	500	X		500	100 %
	Renforcement ramassage papiers et détritiques	Sensibilisation au tri des déchets. Action N°2: Lutter contre les jets d'ordures par les fenêtres.			X			
	Enlèvement des épaves	Action N°3 : Modernisation et adaptation des locaux à déchets			X			
	Amélioration de la collecte des déchets	pour permettre l'appropriation du geste de tri et donc la maîtrise des charges liées à la RI (Redevance Incitative)						

Tranquillité résidentielle	Dispositif tranquillité (dispositif tranquillité interbailleurs, coûts directs GBH selon convention)	Complémentarité avec la thématique GUSP "Tranquillité publique et résidentielle", actions N° 7 et 8	2018	4 972	X		4 972	100 % part GBH
	Dispositif astreinte maisonning (coûts techniques astreinte non récupérés)		2018	190	X		190	100 %
	(coût astreinte GBH agents terrain, non récupéré)		2018	523	X		523	100 %
	Vidéosurveillance (équipement à venir)							
	Surveillance des chantiers (au cas par cas : surveillance ou dispositifs particuliers)							
Concertation sensibilisation des locataires	Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires (nouveau plan en 2016)	Action N°3 : Modernisation et adaptation des locaux à déchets pour permettre l'appropriation du geste de tri et donc la maîtrise des charges liées à la RI (Redevance Incitative)						
	(plan de concertation locative, fonds initiatives locales)			1 000	X		1 000	
	(plan de concertation locative, moyens dédiés au suivi réhab. Réhabilitation 3 et 5 rue des Aubépines)		2018	448	X		448	100 % (prorata logts)
	(plan de concertation locative, enveloppe annuelle)							
	(mise à disposition de locaux dans le cadre des réhab)							
	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens... (CAGB amél. collecte, part GBH)		2018	213	X		213	100 %
Enquêtes de satisfaction territorialisées (enquête qualité de service nouveaux entrants) (enquête qualité technique des interventions) début 2016 (enquêtes annuelles territorialisées QPV)			2018	312	X		312	100 %
			2018	259	X		259	100 %

Animation, lien social, vivre ensemble	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble » A.R.A. Palente		2018	4 500	X		4 500	
	Actions d'accompagnement social spécifiques				X			
	Services spécifiques aux locataires (portage de courses) pas de dépenses prévues en 2018				X			
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion) (accueil de jeunes en service civique)				X			
	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services							
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)	Action N°5: Remise à niveau des revêtements de sol et du mobilier urbain.	2018	16 900	X		16 900	100 %
	Amélioration des éclairages des cages d'escalier par LED anémone et coquelicots							
	Surcoûts de remise en état des logements							
	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)				X			

Compléments d'informations nécessaires à la compréhension des actions inscrites sans le tableau ci-dessus :

Préambule :

L'instance partenariale évaluera l'avancée du programme d'actions, son efficacité concrète sur le terrain, les limites opérationnelles rencontrées et le cas échéant les ajustements rendus nécessaires tant pour les bailleurs sociaux que pour l'ensemble des partenaires de la GUSP.

Pour l'avenant à la convention :

1 - Les actions suivantes constituent des pistes de travail pour améliorer le quotidien des habitants des quartiers prioritaires de la ville. Ces actions seront développées et renforcées avec le partenariat qui se met en place avec les conventions GUSP.

1) A.R.A.

En lien avec le Contrat de Ville, GBH veut développer l'action « d'auto réhabilitation accompagnée » de ses locataires. Par cette action GBH lutte contre l'isolement en favorisant l'embellissement des parties privatives par ses locataires. La participation active des habitants à remettre ensemble en état les papiers peints du logement constitue un mouvement de cohésion et de partage.

2) Déchets, traitement des dépôts sauvages

La lutte intensive contre l'abandon de sacs d'ordures, le dépôt sauvage d'encombrants, le jet d'ordure depuis les fenêtres et l'abandon de résidus de mécanique sauvage doit s'articuler avec tous les partenaires, bailleurs, CAGB, Ville de Besançon pour construire des résultats en fonction des axes qui seront choisis communément.

3) Dépigeonnage

La dégradation, salissure des déjections de pigeons doit s'articuler avec tous les partenaires pour obtenir des résultats efficaces. Mettre des répulseurs, ou des campagnes de chasse pour éviter l'installation et la prolifération des pigeons

4) Portabilité des outils

Le renforcement de la tranquillité résidentielle passe par l'adaptabilité des méthodes pour accroître l'efficacité sur le terrain. Permettre au personnel de proximité de prendre les dispositions rapidement, de rendre compte et de fiabiliser la transmission d'information.

5) Soutien à l'action « les petits débrouillards »

Le réseau des petits débrouillards participe au renouveau permanent de l'éducation populaire par une démarche scientifique, expérimentale et raisonnée. Les actions qui sont développées ont pour objectifs de :

- Favoriser l'amélioration du cadre de vie au sein des quartiers
- Réfléchir et se questionner sur des concepts susceptibles d'aider à se connaître et connaître
- Développer une offre d'animation en dehors du temps scolaire
- Participer au développement durable
- Apprendre et comprendre le tri sélectif

2 actions pourraient être développées :

- Sur le quartier de Clairs Soleils : La science en bas de chez toi

Dispositif d'animation estivale en pied d'immeuble pour amener les vacances aux jeunes qui ne partent pas.

Les questions de vivre ensemble et d'environnement à travers des problématiques ciblées sur les quartiers seront abordées.

- Sur le quartier de Planoise : Open Bidouille Camp

Dispositifs qui permettent à divers acteurs locaux et régionaux de proposer et partager de nouvelles techniques et pratiques accessibles au public planoisien notamment au sein des ateliers numériques

6) Suppression des paraboles

GBH travaille à la suppression des nuisances visuelles (et techniques) que sont les paraboles afin de dé-stigmatiser les quartiers. L'installation progressive de paraboles collectives dans les immeubles réhabilités, à Clairs soleils et Planoise a déjà permis une nette amélioration. Auprès de certaines familles, des actions progressives d'information et de suppression judiciaire restent cependant nécessaires.

Dans le cadre de la fin de la DSP SFR/Numéricâble, des échanges partenaires sont en cours afin de favoriser des technologies qui permettraient de faciliter l'enlèvement des paraboles sur la totalité des immeubles du parc GBH.

2 - Note d'accompagnement

1) Généralités

Enlèvement des épaves

Les modalités d'enlèvement sont identiques sur tous les quartiers, au travers d'une coopération avec la police nationale. Aucune dépense n'est donc répertoriée.

Enlèvement des tags et graffitis

Les enlèvements de tags et graffitis sont réalisés sur les quartiers par notre personnel de régie. Aucune dépense n'est donc répertoriée à ce titre

Chantiers d'insertion

GBH prévoit dans les opérations d'investissement des lots et/ou heures réservées aux entreprises d'insertion. Ces dispositions sont mises en œuvre en lien avec les services de la CAGB, particulièrement Madame Chalamon. Il n'est pas possible de chiffrer les éventuels surcoûts.

Débarras de monstres pris en charge par GBH

Les actions coups de poing sur des squats de nombreux monstres sont présents et ils peuvent présenter un caractère dangereux nécessitant une prise en charge particulière comme des gants de sécurité (verres, seringues usagées, excréments, ...)

2) précisions pour les quartiers

Planoise

Planoise Epoisses

Les actions listées en GUSP seront développées sur Planoise, particulièrement sur le secteur des Epoisses. En effet, la question de la qualité de vie y est encore plus prégnante qu'ailleurs, particulièrement :

- la lutte contre les pigeons,
- la lutte contre les jets d'ordures par les fenêtres
- la lutte contre les dépôts sauvages
- le maintien en état du patrimoine dans un contexte de fuite des locataires et d'occupation des parties communes.

Qualité de vie, lutte contre la vacance :

Pour ce secteur, un groupe de travail interne à GBH se réunit à intervalles très réguliers pour organiser des actions de soutien de diverses natures, destinées à lutter contre la vacance et à améliorer la qualité de vie au quotidien : accompagnement des demandeurs, accompagnement des locataires entrants, qualité des logements remis sur le marché, actions spécifiques de propreté et sensibilisation à la propreté (en lien avec les habitants), lutte contre les intrusions en parties communes et logements vacants, interventions techniques liées à l'amélioration de la qualité de service, constats de dégradations et remises en état rapides, suivi et soutien des personnels de terrain...

Dans ce contexte, un programme de travaux annuel est aussi prévu et décliné (90 000 euros en budget 2018).

Dans le contexte de l'ANRU, des programmations de travaux viendront ultérieurement conforter ces actions : la question des domanialités, la question des résidentialisations et de la poursuite de l'amélioration des locaux OM.

La question de la gestion des déchets et encombrants

La gestion des déchets a dû s'adapter régulièrement aux différents contextes de collecte. Outre le tri, la collecte hebdomadaire a nécessité de revoir les volumes et l'organisation du stockage ; puis la pesée des bacs a induit des comportements de dépôts qui ont pu se mettre en place sur certains sites faciles d'accès lorsque les OM sont positionnés en extérieur et à proximité des voiries.

Ces dernières années, GBH a favorisé la réinstallation de locaux internalisés, avec accès par badges et horloge, et sécurisés par des systèmes d'arrosage automatique. Ces investissements sont lourds et traités dans le cadre de dossiers d'investissement particuliers ou de réhabilitation.

Au quotidien, les services traitent les encombrants, qui sont transférés par le personnel de GBH dans des locaux prévus à cet effet. Ensuite, l'enlèvement est traité dans le cadre de la gestion des OM. Aucun coût n'est donc valorisé.

Au quotidien, des actions de sensibilisation sont menées par les agents, avec si nécessaire courriers de rappel à l'ordre. Sur certains sites des consignes de ramassage sont données...

Les jets par les fenêtres

Ils sont récurrents, et abondants. L'action coercitive est quasi impossible du fait du manque d'identification. Cependant, l'abondance des déchets sous une façade permet de repérer une volée de logements qui sont traités individuellement. Les premiers passages sont réservés à la sensibilisation puis les suivants à des rappels à l'ordre voir des mises en demeure. Au fur et à mesure, les familles peuvent être connues mais la volatilité des déchets sur un ensemble de bâtiment complique le travail de repérage. Du porte à porte est nécessaire en faisant une cage entière. Il n'en demeure pas moins nécessaire d'effectuer des actions mécaniques par le ramassage des déchets.

Plus particulièrement, sur le site de la rue de Bourgogne, l'internalisation des containers a été mise en place suite à incendie. Un projet sera étudié courant 2018 en lien avec les services de la Ville pour améliorer la gestion et la collecte.

Liste des locaux mis à disposition des associations et de la ville

- 22 rue de Fribourg, local 500, association Régie des Quartiers
- 22 rue de Fribourg, local 502, ville de Besançon
- 24 rue de Fribourg, local 501, association Régie des Quartiers
- 28 rue de Savoie, local n°4, ville de Besançon
- 32 rue de Savoie, local 137, ville de Besançon
- 5 rue de Dijon, local 552, ville de Besançon
- 4 rue de Picardie, local 309, association sportive de Planoise
- 20 rue de Fribourg, association Humanis
- 2A rue de Cologne, CCAS
- 2A rue de Cologne, Croix rouge
- Avenue du Parc et 6 Place de l'Europe, divers locaux Ville de Besançon
- 6, 14, 16 rue Léonard de Vinci, divers locaux Ville de Besançon
- 1 rue de Franche Comté, associations CLCV et CSF

Brulard

La particularité sur ce quartier tient au fait que la démolition débute en février 2018 pour le bâtiment 13 et doit se poursuivre à partir de septembre sur le bâtiment 29 (en fonction des relogements).

Dans ce contexte, de nombreuses dépenses de sécurisation sont prises en compte dans le dossier de démolition.

Liste des locaux mis à disposition des associations et de la Ville

- 15 rue Brulard, appart 149: CIMAD
- 15 rue Brulard, appart 132: CCAS
- 17 rue Brulard, appart 158: association des femmes des 408
- 19 rue Brulard, appart 199: association RB Entertainment
- 23 rue Brulard, appart 230: PMI
- 27 rue Brulard, appart 281: ADDSEA

Clairs-Soleils

Les particularités sur ce secteur en 2018 sont :

- réhabilitation des immeubles sis 50 A et B rue Mirabeau: Traitement thermique, amélioration des logements et restructurations de typologies (création de T2, T3, T5 en lieu et place de T4), amélioration des parties communes, contrôle d'accès, création de locaux communs en rez-de-chaussée, amélioration de la sécurité incendie.

Gestion du quotidien sur le quartier :

Le personnel de proximité ont pour mission l'entretien, la propreté des communs /des extérieurs et le respect du règlement d'immeuble.

Propreté

Les paliers qui sont à charge des locataires ne sont ni correctement, ni régulièrement effectués par ces derniers. Le gardien systématiquement fait des rappels à l'ordre et communique en faisant du porte à porte. Pour maintenir la propreté les employés d'immeuble sont obligés d'effectuer les récurages des parties communes incombant aux locataires.

Les jets par les fenêtres

Ils sont récurrents, et ils sont traités par du porte à porte en faisant une cage entière. L'identification des auteurs est difficile et malgré les actions qui déployées par la proximité, il n'en demeure pas moins nécessaire d'effectuer des actions mécaniques par le ramassage des déchets.

Dépôts sauvages

Rarement de témoignage concourent à l'identification des auteurs, et les dépôts ne sont pas ceux de particulier mais plus du fait d'artisan ce qui rend impossible les investigations. Sur site, le personnel de proximité effectue des actions de sensibilisation par du porte à porte.

Rassemblement des parties communes

Passages réguliers et prise de contact entre l'agent de prévention et les jeunes du quartier permettent d'instaurer une confiance mutuelle et un respect des parties communes. La sensibilisation est fixée autour du maintien de la qualité de vie agréable dans le quartier.

Liste des locaux mis à disposition des associations et de la Ville

- 114/116 rue de Chalezeule (association jeunesse musulmane)
- tour 104, rue de Chalezeule (ADDSEA)

Palente

Les particularités sur ce secteur en 2018 sont :

- réhabilitation des immeubles sis 3 et 5 rue des Aubépines : Traitement thermique, amélioration des logements, des parties communes, contrôle d'accès, création de locaux communs en rez de chaussée et internalisation de nouveaux locaux OM (suppression des gaines vide ordures), amélioration de la sécurité incendie, reprise des abords d'immeubles. Traitement des loggias arrière pour éloigner les pigeons.
- Dans le cadre de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, il serait utile d'examiner les limites foncières et de procéder si nécessaire à des réattributions ou clarifications d'interventions.
- amélioration des logements sis rue des Anémones et des Coquelicots :
- rénovation des façades (travaux de gros entretien), amélioration de la sécurité incendie et améliorations des cages d'escalier, éclairage (2018) et peintures (2019), suite à sollicitation des locataires.